



# Changement climatique

## le PLUI

# La démarche Cit'ergie

# Présentation



- **LE PLUI de l'Agglo d'Agen**

**Séquence 1 :**      **Référentiel développement durable du PLUI**  
**Diagnostic climat du PLUI**  
**Les températures/précipitations/orages/synthèse**

**Séquence 2 :**      **Le PADD : un réseau de trames écologiques, paysagères et climatiques les « îlots de chaleur »**

**Séquence 3 :**      **Traduction dans les documents d'urbanisme :**  
**OAP - règlement - zonage**

- **La démarche Cit'ergie**

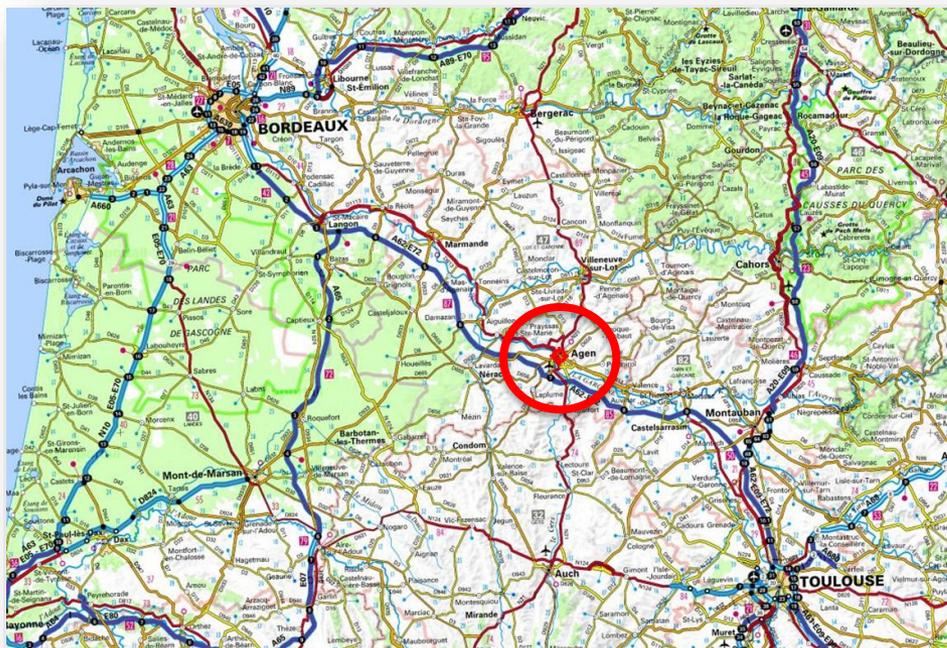
**Séquence 1 :**      **La labellisation d'Agen**

**Séquence 2 :**      **Politique en matière de déplacement**

**Séquence 3 :**      **Le photovoltaïque**

# 1 - L'Agglomération d'Agen

## *Situation géographique*





**Agen : 34 100 habitants**

**Agglo Agen : 31 communes presque 100 000 habitants**

1 H de Toulouse – 1H de Bordeaux via A 62

1 échangeur autoroutier

1 gare TGV

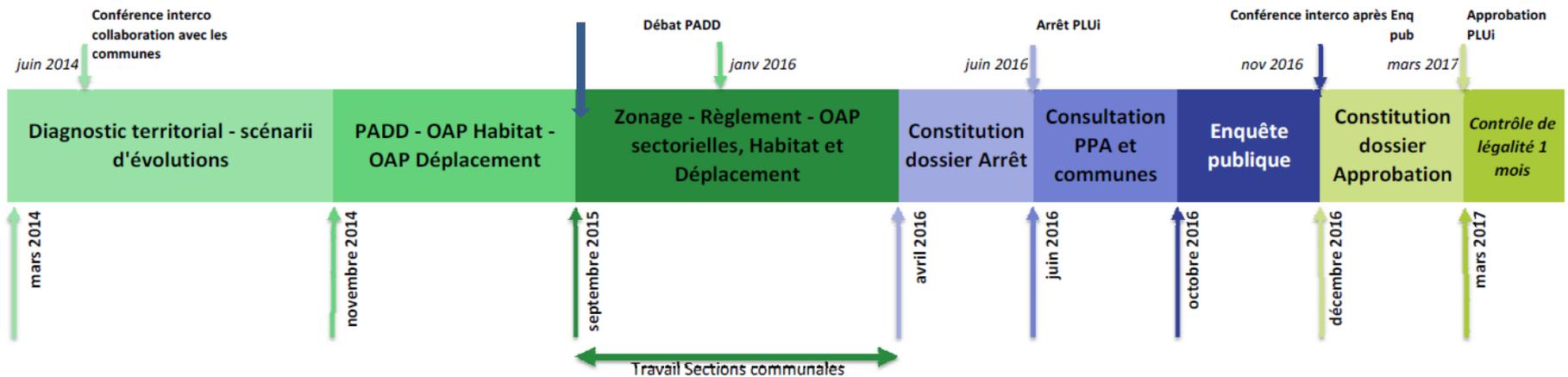
1 aéroport



# Calendrier global du PLUi...



## Plan Local d'Urbanisme Intercommunal



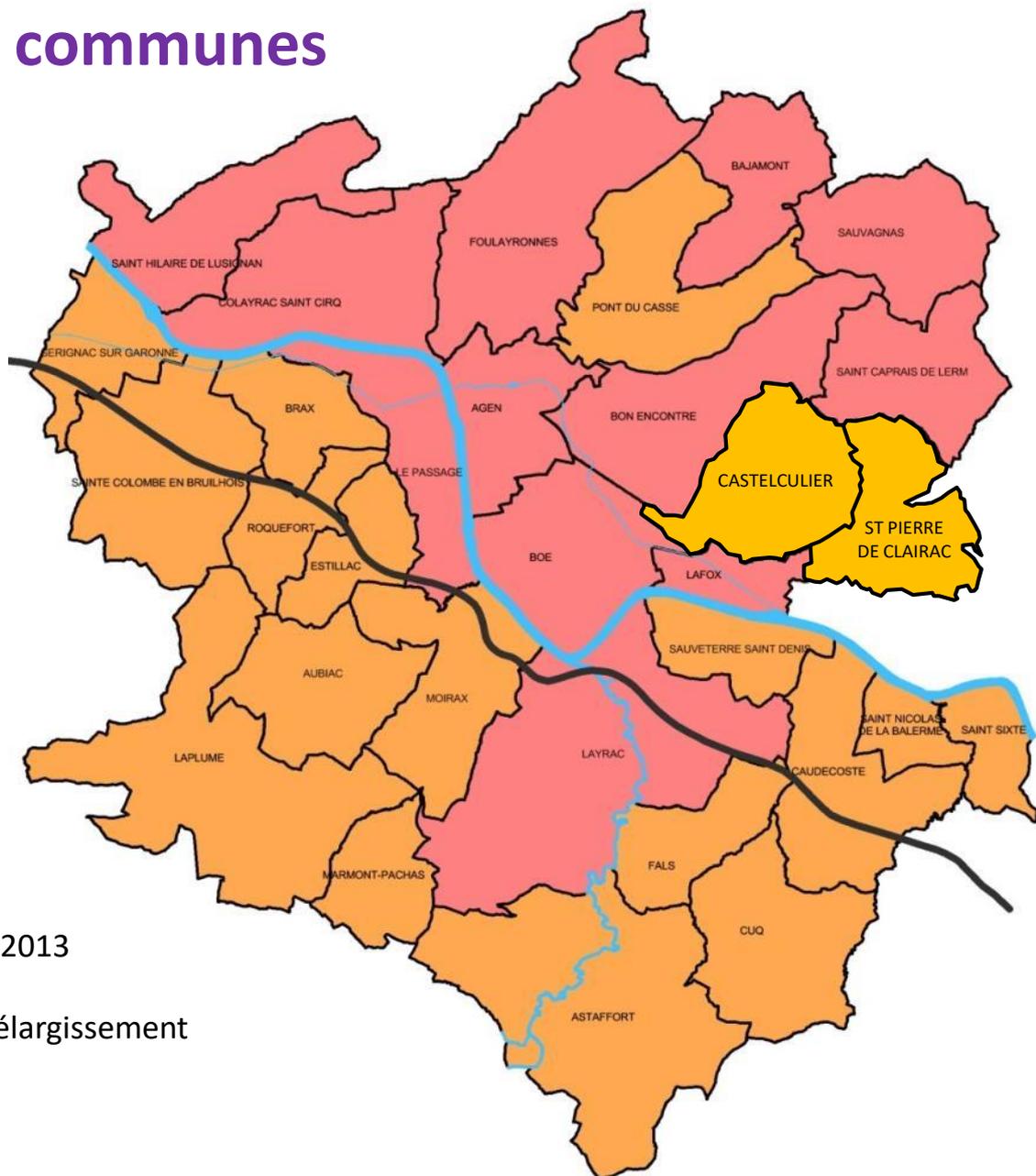
→ Prescrit le 26 septembre 2013.

→ Approuvé le 22 juin 2017

# Un PLUi ayant intégré 31 communes

Une nécessaire concordance entre le périmètre du PLUi et le territoire de l'Agglomération d'Agen :

- un PLUi approuvé sur 12 communes,
- une révision du PLUi engagée pour intégrer 17 nouvelles communes,
- une révision élargie pour intégrer Castelculier et St Pierre de Clairac



Communes du PLUi approuvé en juillet 2013



Communes concernées par la révision/élargissement du PLUi prescrite en septembre 2013

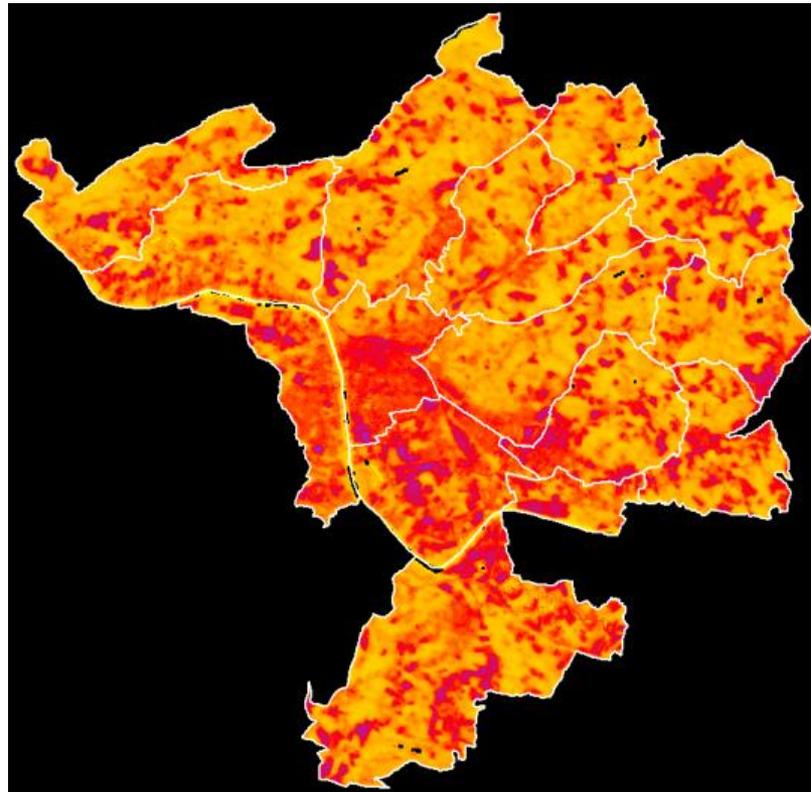
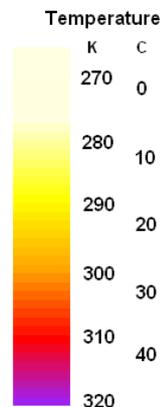
# Diagnostic climat PLUI

# Des ateliers et un accompagnement de l'ACMG

L'objectif de l'atelier en 2015 était de s'assurer que l'ensemble des élus ait un même niveau de connaissance sur les nouvelles thématiques à aborder dans le cadre des PLU Grenelle.

- Le CAUE 47 a accompagné la CAA tout au long de l'élaboration du document pour sensibiliser les élus à la prise en compte du développement durable
- En particulier, l'ACMG a réalisé un important travail de diagnostic et des ateliers sur le climat et l'énergie.

## Gradients thermiques issus du traitement d'une image satellite 24 mai 2010



## Ateliers d'échanges effectués :



Les Z'Actus du PLUi - 28 avril 2015  
Point sur les dernières  
réunions d'ateliers d'échanges  
de l'Agglo concernant le PLUi

- 1 avril 2015 Ateliers d'échanges Trames vertes et bleues - 9h30 - Marmont Pachas, salle des fêtes*
- 1 avril 2015 Ateliers d'échanges Sites d'enjeux de paysage et patrimoines - 14h - Laplume, Foyer rural*
- 7 avril 2015 Ateliers d'échanges Habitat et Formes urbaines - 15h30 - Le Passage, centre culturel*
- 14 avril 2015 Ateliers d'échanges Projet économique et équipements structurants - 14h - Bon Rencontre, salle du conseil*
- 21 avril 2015 Ateliers d'échanges Fonctions agricoles et climatiques - 14h - Astaffort, salle polyvalente*

# Des ateliers et un accompagnement de l'ACMG

L'EAU ET LA VEGETATION COMME MOYEN

D'ATTENUATION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE



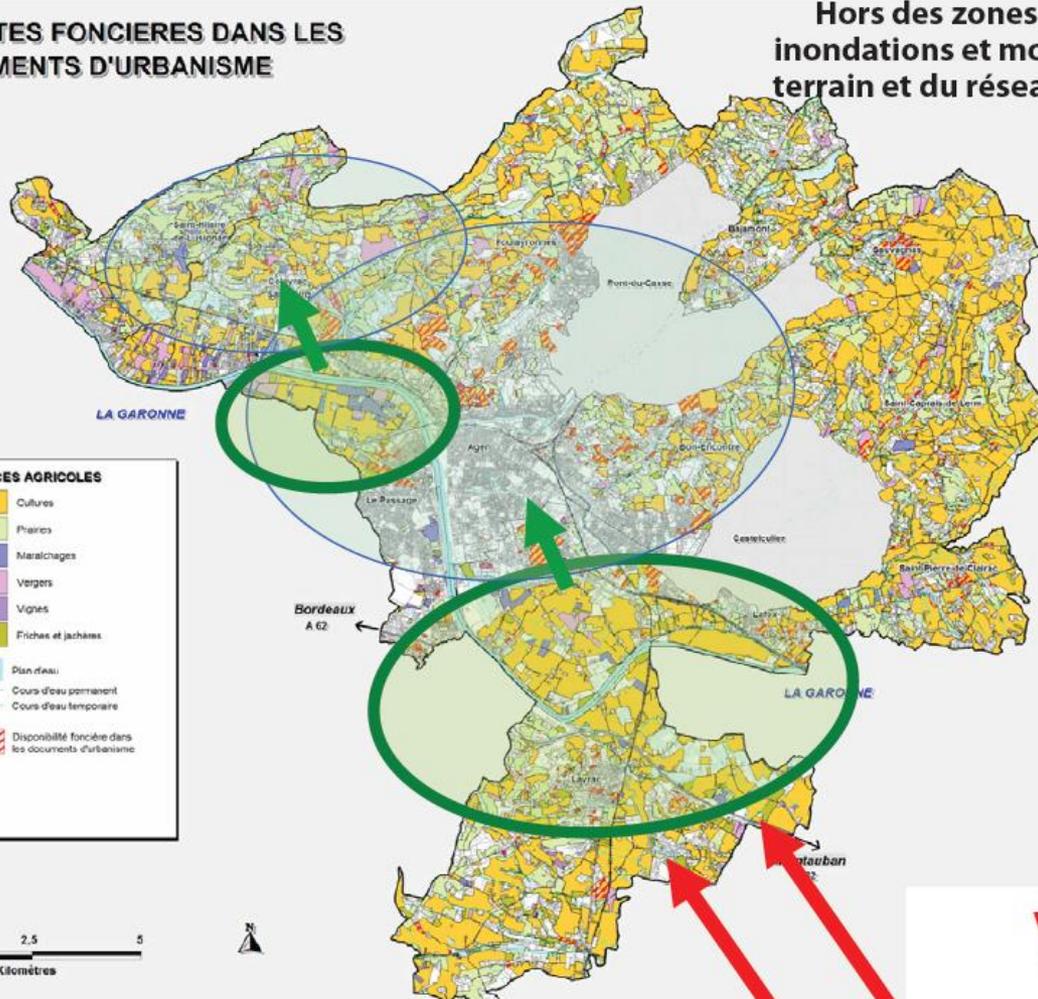
DISPONIBILITES FONCIERES DANS LES DOCUMENTS D'URBANISME

Hors des zones de risques inondations et mouvements de terrain et du réseau écologique

Rafraîchissement naturel des espaces urbains et urbanisables situés au Nord des zones irriguées

Deux secteurs agricoles irrigués à préserver et à valoriser en priorité pour une fonction de régulation thermique globale ?

Vent d'Autan chaud



| ESPACES AGRICOLES |   |
|-------------------|---|
| [Yellow box]      | Cultures  |
| [Light green box] | Prairies  |
| [Dark green box]  | Marais/Champs   |
| [Purple box]      | Vergers   |
| [Pink box]        | Vignes  |
| [Brown box]       | Fiches et jachères                                    |
| [Blue box]        | Plan riveau   |
| [Light blue box]  | Cours d'eau permanent                                 |
| [Dark blue box]   | Cours d'eau temporaire                                |
| [Red hatched box] | Disponibilité foncière dans les documents d'urbanisme |



## 2. L'intégration des fonctions climatiques de l'eau et de l'agriculture

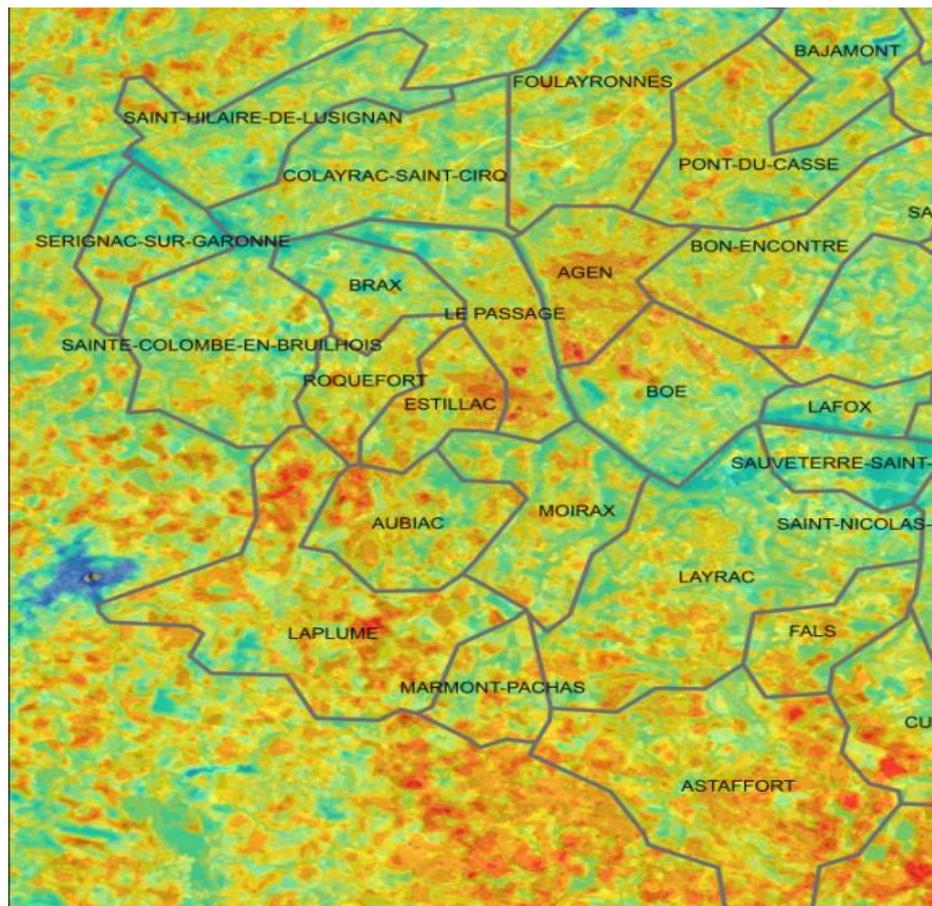
### ■ Organiser la gestion de la ressource en eau comme moyen d'adaptation aux changements climatiques:

- favoriser le stockage individuel et local des eaux de toitures,
- utiliser, lorsque la qualité de l'eau le permet, les eaux des nappes alluviales, les eaux usées traitées, les eaux des anciens sites de gravières,
- privilégier l'infiltration naturelle des eaux de pluie vers les nappes,
- sécuriser l'accès à l'eau pour l'agriculture, au travers de retenues et lacs de seconde génération,
- travailler sur des chartes Ville – Campagne - Industrie pour s'adapter tous ensembles.

### ■ Rechercher l'atténuation des îlots de chaleur qui affectent l'agenais tant en ville qu'en campagne :

- développer la végétalisation des espaces urbains (grandes emprises économiques et de parkings, villes et bourgs denses, axes de déplacements, toitures végétalisées),
- préserver et développer les réseaux d'irrigation des champs et vergers,
- Soutenir la recréation de maillages bocagers, jouant un rôle de ralentisseurs des crues et de réduction du ruissellement.

Températures de surface au mois d'Août sur l'Agglomération d'Agen

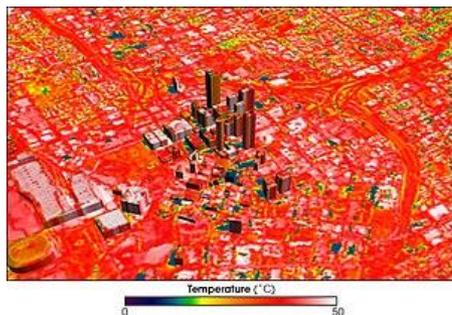


# Traduction : Dans le rapport de présentation du PLUi...



Données de 6 stations météorologiques dans le département notamment celle du Passage d'Agen et des éléments récupérés aux archives départementales

Les **îlots de chaleur urbains** sont des élévations localisées des températures, particulièrement des températures maximales diurnes et nocturnes, enregistrées en milieu urbain par rapport aux zones rurales ou forestières voisines ou par rapport aux températures moyennes régionales



# Traduction dans le PLUI

# Référentiel « Développement Durable » du projet de règlement du Plan Local d'Urbanisme

## Végétalisation du territoire

Une dizaine de **prescriptions** ont été relevées dans le projet de règlement du PLU contribuant à la végétalisation du territoire:

- **plantation d'1 arbre** de haute tige pour 6 places de parking
- **Création d'Escaces Boisés Classés (EBC)** qui garantit la conservation ou la création d'espaces boisés
- non constructibilité dans un rayon de 5 m autour des **arbres remarquables**
- abattage systématique des arbres sur un terrain constructible interdit
- abattage ponctuel d'arbres d'alignement interdit, sauf exceptions

# Référentiel « Développement Durable » du projet de règlement du Plan Local d'Urbanisme

## Végétalisation du territoire

- **Plantation de haies** obligatoire en zones péri urbaines
- 15 % de **surface d'espaces vert** en milieu urbain et 25 % en péri urbain.
- 10% de la surface d'un lotissement (plus de 8 lots) seront consacrés aux espaces vert de pleine terre ou à des aires de jeux
- Plantation ou entretien d'une **zone enherbée de 5 mètres de large** avec seconde **strate arbustive ou arborée**, en zone péri urbaines
- Dérogation accordée pour l'aspect des toitures, si **végétalisation**

# Référentiel « Développement Durable » du projet de règlement du Plan Local d'Urbanisme

## Gestion des eaux de pluie

- Privilégier l'infiltration sur place ou la création **d'ouvrage de rétention**
- **Débit de fuite maximum** autorisé à rejoindre le réseau de collecte d'eau de pluie: **3l/s/ha**
- Bonification de 10% d'emprise au sol si **récupération et utilisation de l'eau de pluie**, en zone péri urbaines.

## Biodiversité

- **Reconstitution d'une végétation et d'une hydrographie naturelle**, avec si possible connexion avec les espaces boisés ou zones humides à proximité pour la réhabilitation des carrières en fin d'exploitation
- Assurer la **libre circulation de la petite faune** par des ouvertures de 15 cm de côté, tous les 5 mètres, dans les clôtures bétonnées ou avec un grillage à maille trop fine (zone 1 AU, urbanisation future)

# Référentiel « Développement Durable » du projet de règlement du Plan Local d'Urbanisme

## Energie

- Dérogation accordée pour l'aspect des toitures, si **pose de panneaux photovoltaïque et/ou pose de pare soleil**

## Déplacements

- Assurer la **continuité des cheminements cyclables** avec ceux à proximité
- **1 place de stationnement vélo par logement**, si plus de 2 logements
- Emplacements réservés pour des pistes cyclables
- Nombre de place de **stationnement pour les véhicules limité à 1 par logement** en zone urbaine

## Très Haut Débit

- **Pose de fourreaux** pour raccordement ultérieur au réseau public

# Traduction : dans le règlement du PLUi



## Article 12 sur le stationnement (quelques exemples)

Les stationnements de plus de 6 places non couvertes doivent être plantés selon une proportion de 1 arbre de haute tige pour 6 places. Les arbres pourront être regroupés.

Secteur de modération du stationnement / secteur sans obligation de stationnement en centre ville: principe de mutualisation des places de stationnement

### Recommandations complémentaires :

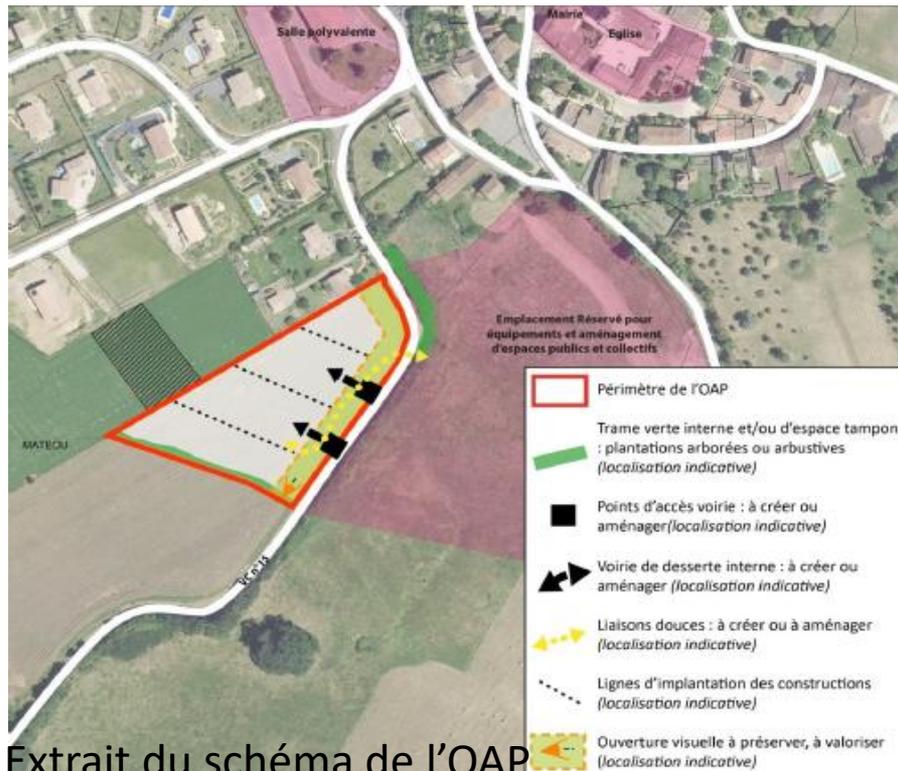
Dans le cadre de l'adaptation du territoire au changement climatique, notamment pour la réduction des îlots de chaleur en ville, et pour contribuer à la réduction des consommations d'eau potable, il est recommandé de mettre en œuvre les préconisations pour "*la récupération de l'eau de pluie et l'arrosage des jardins*", qui font l'objet d'une fiche en annexe du présent règlement.

# Traduction : dans les Orientations d'Aménagement et de Programmation du PLUi ...

**Enjeux énergétiques et climatiques à prendre en compte dans les OAP : protection contre les rayonnements solaires les plus forts et les risques de surchauffe estivale des espaces collectifs; La prise en compte des vents dominants**

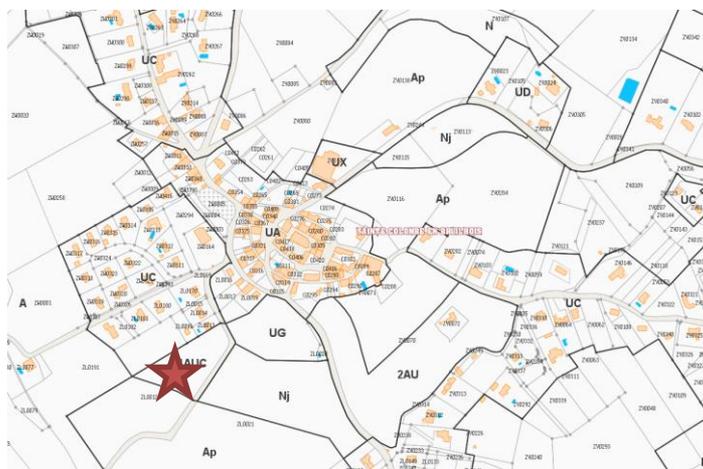
On retrouve dans toutes les OAP des orientations paysagères environnementales et énergétiques :

- ❖ La réalisation de trame plantée, de frange plantés le long des sites, d'espaces verts inconstructibles (zones tampons vis-à-vis des espaces bâtis limitrophes).
- ❖ La mise en place de solutions douces de régulation et d'épuration des eaux de pluie : noues végétalisées, bassins plantés
- ❖ Créer des bassins de retenues pour récupérer les eaux de pluie, favoriser le stockage pour l'arrosage des espaces plantés
- ❖ Installer des systèmes d'éclairage économe en énergie



**Maximiser des orientations de l'habitat positionner les constructions le long de lignes d'implantation.**

Extrait du schéma de l'OAP





La famille Martin habite une maison de 110 m<sup>2</sup> au sol et possède un potager de 100 m<sup>2</sup>. Elle habite près d'Agen, dans la campagne, où il tombe chaque année environ 710 mm de précipitations (source Météo France). Elle souhaite récupérer les eaux de pluie pour arroser son potager, non seulement pour se faire plaisir en mangeant de bons produits sains à maturité, mais aussi pour rafraîchir son jardin en été.

### CALCUL DU VOLUME D'EAU DE PLUIE RÉCUPÉRABLE

Le volume d'eau de pluie récupérable dépend évidemment du niveau de précipitations, mais aussi de la surface de captage et du type de toiture. La surface de captage correspond à la surface au sol de la maison, quelle que soit l'inclinaison de la toiture. Ensuite, un coefficient de perte est attribué en fonction du type de toiture : 0,9 pour un toit en tuile, 0,8 pour un toit ondulé et 0,6 pour un toit plat. Enfin la hauteur de précipitations dépend des années et des départements français. En moyenne en Lot-et-Garonne, il faut compter environ 800 mm/an<sup>1</sup> (source Météo France).

Ce qui nous donne la formule de calcul suivante pour la famille Martin :

|                  | Quantité de pluie reçue en une année en mm (710 mm sur Agen) | Surface de toiture (en m <sup>2</sup> ) | Coefficient de perte<br>Toit en tuile - 0,9<br>Toit ondulé - 0,8<br>Toit plat - 0,6 | Volume d'eau récupéré (en litres/an) |
|------------------|--|---|---|--------------------------------------|
| FAMILLE MARTIN : | 710  | 110                                     | 0,9   | 70 290                               |
| VOTRE FAMILLE :  |  |   |   |                                      |



### ESTIMATION DES BESOINS EN EAU POUR L'ARROSEMENT DU JARDIN

En matière de potager on considère généralement qu'une surface de 50 m<sup>2</sup> par personne est nécessaire. Pourtant, le type de potager le plus répandu en France s'étend sur 100 m<sup>2</sup> en moyenne. Bien organisé et bien conduit, il permet de récolter une bonne partie de l'année des légumes frais pour une famille de 4 personnes. Haricots, petits pois, courgette, tomates, salades, blattes et légumes racines comme les carottes, les betteraves, les navets et les radis y occuperont une place de choix, sans oublier les petits fruits comme les fraises ou les framboises.

Un tel potager demande environ 300 heures de travail par an (soit un peu plus d'une heure tous les deux jours). Les besoins en eau sont de l'ordre de 200 litres/m<sup>2</sup> par an.

Estimons les besoins en eau pour l'arrosage du potager de la famille Martin :

|                  | Surface du potager (en m <sup>2</sup> ) | Besoin en arrosage (potager = 200 litres/m <sup>2</sup> /an) | Besoin en eau de pluie (litres/an) |
|------------------|---|--|------------------------------------|
| FAMILLE MARTIN : | 100                                     | 200  | 20 000                             |
| VOTRE FAMILLE :  |   |  |                                    |

### CAPACITÉ DE STOCKAGE À METTRE EN PLACE

Suivant les régions, on estime qu'il faut compter une autonomie d'environ 5 à 6 semaines de précipitations pour faire face aux période de sécheresse.

Nous prendrons 5 semaines d'autonomie dans notre calcul.

|                  | Potentiel annuel de récupération d'eau de pluie (litres/an) | Besoin annuel d'eau de pluie (litres/an) | +2 | X | 35 jours / 365 jours = 0,096<br>5 semaines de réserve | Volume de stockage nécessaire (en litres) |
|------------------|---|--|----|---|---|---|
| FAMILLE MARTIN : | 70 290  | 20 000                                   | +2 | X | 0,096   | 4 334                                     |
| VOTRE FAMILLE :  |   |  | +2 | X |   |   |

La famille Martin doit installer une capacité de stockage théorique de 4 334 litres. Elle va donc mettre en place une installation de 4 m<sup>3</sup> (on arrondit aux 500 litres pour contenir les dépenses). Au plus chaud de l'été, Mr Martin devra peut-être remplir ses cuves avec l'eau de ville. Sur la base de 5€/m<sup>3</sup> d'eau potable, cela coûtera 20€ par remplissage. Ces dépenses imprévues seront en partie compensées par les efforts de la famille Martin pour économiser l'eau tout au long de l'année.

(1 source: site Inmoulin pour aller plus loin)

Le trop-plein est déversé vers le plus grand arbre du jardin

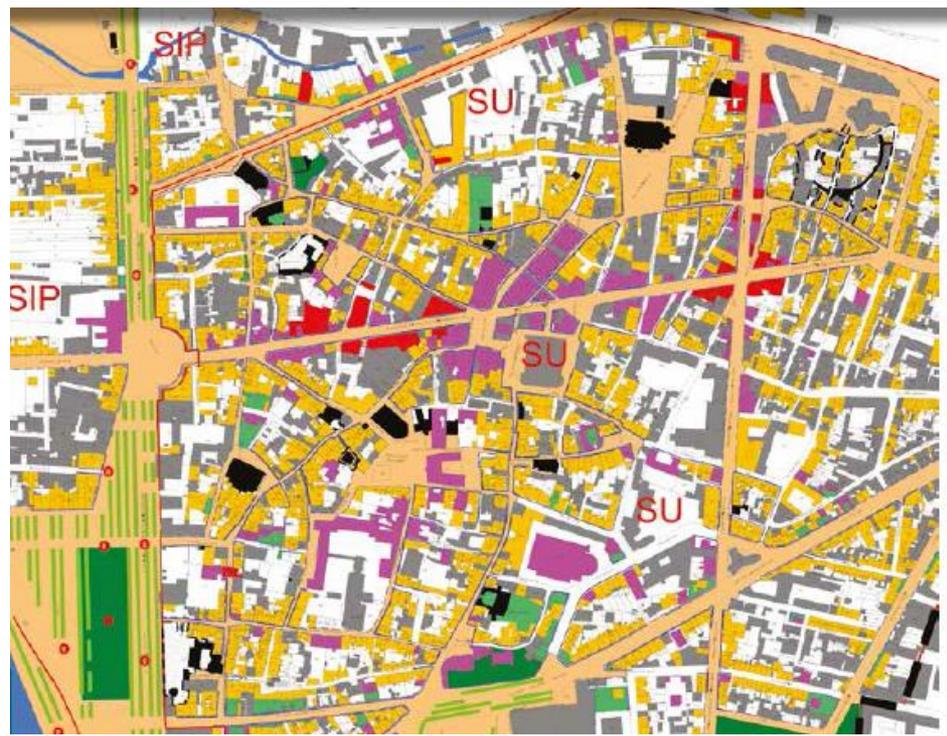
# Le site patrimonial remarquable d'Agen SPR

# Le site patrimonial remarquable

## 2.2.2 LE PATRIMOINE PAYSAGER ET ENVIRONNEMENTAL



Jardins remarquables - parcs urbains - mails arborés à conserver



**LE SECTEUR NATUREL (SN)**  
Il regroupe l'ensemble naturel à fort potentiel écologique et paysager. Il comprend :  
L'ensemble des lignes de crête du coteau de l'Ermitage et du site archéologique de l'oppidum, la ripisylve et les berges de Garonne ainsi que l'emprise du canal et de ses abords.  
  
Ce secteur a pour objectif de conforter la forte image paysagère et naturelle de ce territoire au travers de la protection de cet écran végétal, de sa biodiversité et du maintien des éléments à forte valeur environnementale.

**D'autres outils : maison de  
l'habitat - plateforme de  
rénovation énergétique**

# LA MAISON DE L'HABITAT

...

# L'OPAH RU



Un guichet unique d'information en matière d'urbanisme, de rénovation de l'habitat, conseils en énergie, aides financières de l'ANAH et d'accès au logement

ville d'Agén

OPÉRATION PROGRAMMÉE  
D'AMÉLIORATION DE  
L'HABITAT

www.agen.fr

AGEN  
cœur battant  
HABITAT

Vous êtes propriétaire en cœur ville ?  
La Ville d'Agén vous accompagne pour  
l'amélioration de votre logement !

- ✓ Aides financières
- ✓ Conseils techniques
- ✓ Assistance administrative

Contactez-nous au  
05 53 69 05 04

Maison  
de l'habitat



# LA PLATEFORME DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE L'HABITAT

## UN CONSEILLER AU SERVICE DE VOTRE PROJET DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

Pour vous accompagner dans votre projet de rénovation ou tout simplement pour vous aider à diminuer vos factures de chauffage, l'Agglomération d'Agen met à votre disposition un conseiller en énergie au sein de la Maison de l'Habitat.

Une offre globale de conseils, gratuits neutres et indépendants pour réussir vos travaux de rénovation thermique.

Ce nouveau dispositif est ouvert à tous et sans conditions de ressources. La mission de cette Plateforme de Rénovation Énergétique de l'Habitat est d'aider et d'accompagner gratuitement les ménages souhaitant réaliser des travaux de rénovation thermique.

Un conseil personnalisé, sur mesure...

Du conseil «simple» sur les solutions techniques, les matériaux, les différents dispositifs d'aides mis en place, renvoie vers les professionnels qualifiés (RGE), le conseiller peut également intervenir chez vous pour un conseil «approfondi» et personnalisé avec une aide à la définition du projet de rénovation énergétique (préconisation et optimisation des travaux, simulation des consommations après travaux).

Le conseiller vous accompagne également à la compréhension des documents réglementaires, au montage des dossiers financiers et administratifs, à la réalisation des travaux (lecture des devis, choix des solutions, suivis des travaux, etc.) et après-travaux (suivi des consommations, sensibilisation à la bonne conduite).



### QUELQUES EXEMPLES ET SOLUTIONS :

- on peut facilement économiser jusqu'à 150 € en moyenne sur sa facture d'électricité avec des Eco-gestes (il en existe une centaine)
- baisser la température de 1°C, c'est économiser 7% de consommations de chauffage
- isoler ses combles permet d'économiser jusqu'à 30% sur sa facture de chauffage.

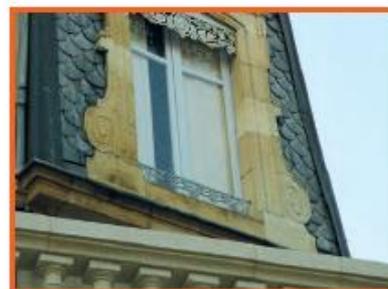
Un conseiller en énergie est à votre disposition si vous souhaitez bénéficier de ses conseils en prenant rendez-vous avec lui auprès de la Maison de l'Habitat située à l'accueil de l'Hôtel de Ville d'Agen.

Tél : 05 53 69 05 04

[plateforme.habitat.energie@aggllo-agen.fr](mailto:plateforme.habitat.energie@aggllo-agen.fr)



**Accompagnement gratuit :**  
**Projet de rénovation (isolation chauffage double vitrage ..., conseils sur les factures d'énergie optimiser les travaux études de consommation simulation**



# Quelques exemples

# La Rue des Cornières



**Agen cœur battant 2  
REALISATION 2015**

**Coût : 1,7 M€**

# Le boulevard de la République (Carnot-Castex)



**Agen cœur battant 2  
REALISATION 2016**

**COÛT 3,6 M€**

# Le boulevard Carnot



**Agen cœur battant 2**  
**En cours de REALISATION 2018**

**COÛT 4,1 M€**

# CONSTRUCTION PARKING-GARE

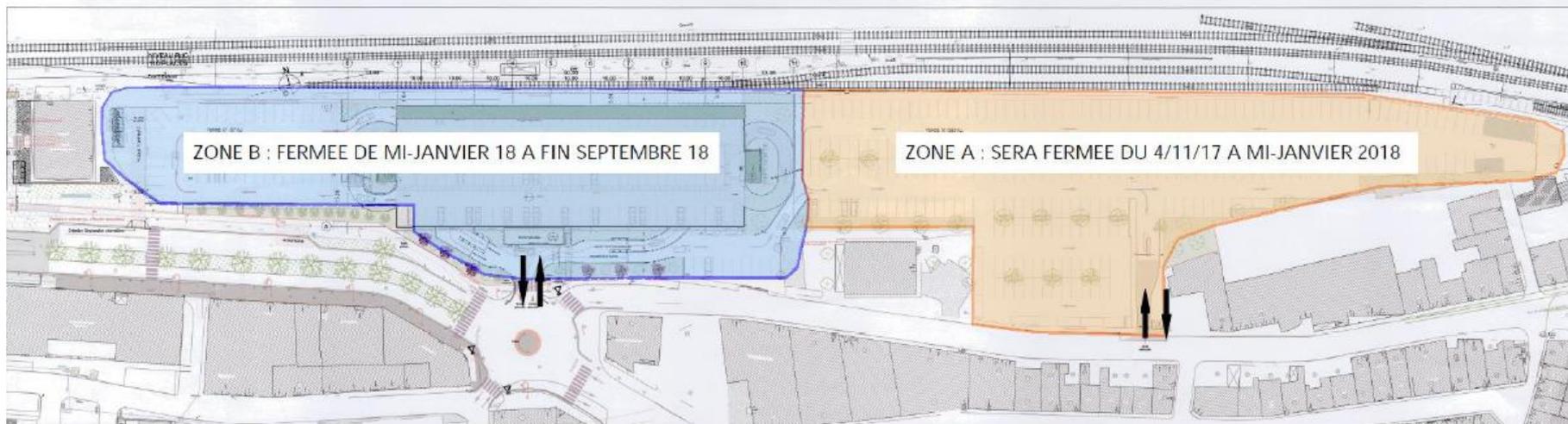
**300 places supplémentaires**

**INVESTISSEMENT : 5,5 M€ (Indigo)**

**CALENDRIER :**

Début des travaux : 6 novembre 2017

Livraison : fin septembre 2018



# FAÇADE OUEST DU MARCHÉ-PARKING

**INVESTISSEMENT : 3,6 M€ (Indigo)**

## CALENDRIER :

Travaux en 2 phases

- 1ère phase : façades, abords, ascenseurs
- 2ème phase : travaux liés à la zone commerciale + renforcement de la structure, des sous-sols et protection incendie.
- Début des travaux : Mars 2018



# Politique Climat Air Energie: Labellisation Cit'ergie

# Mise en réseau de collectivités ayant adopté la même démarche: partage des retours d'expériences, et émulation entre les territoires

Janvier 2019

Carte des communes et intercommunalités labellisées **Cit'ergie** European Energy Award

○ En processus ● CAP Cit'ergie ● Cit'ergie ● Cit'ergie Gold

CA : Communauté d'Agglomération CU : Communauté Urbaine  
CC : Communauté de Communes EPT : Etablissement Public Territorial

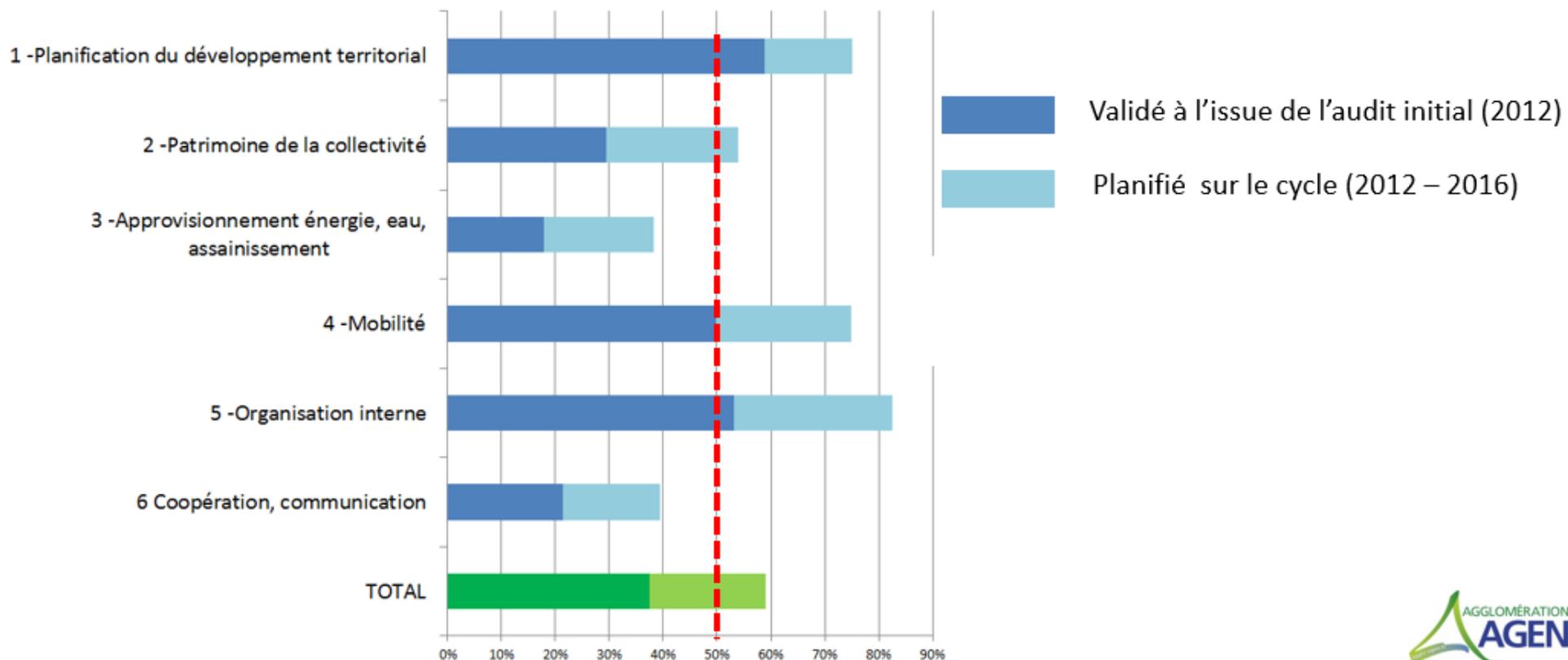
167 collectivités engagées  
19,9 millions d'habitants

2 Cit'ergie GOLD  
45 Cit'ergie

33 CAP Cit'ergie  
87 En processus

La méthode Cit'ergie consiste à utiliser **un référentiel** pour élaborer un programme d'actions exhaustif visant à atteindre les objectifs de réduction des émissions de GES.

## Les actions sont organisées en 6 thématiques:



L'avancement du programme d'action est exprimé en potentiel réalisé et programmé

En termes simples, ce programme engage l'agglomération à :

- maîtriser l'aménagement de son territoire (urbanisme) pour limiter les impacts sur le changement climatique (formes urbaines, **végétalisation** et **gestion de l'eau** pour réduire les **îlots de chaleur**)
- bien connaître son **patrimoine** bâti et ses réseaux d'adduction d'eau potable et d'eaux usées, et de les rendre **économiques en énergie**
- développer la production et la consommation **d'énergies renouvelables** (réseau de chaleur, valorisation énergétique des déchets, hydroélectricité,...)
- contribuer au développement de solutions alternatives à l'utilisation de la voiture pour les **déplacements** (transports en commun, réseau maillé d'itinéraires cyclables, co voiturage,...)
- gagner l'**adhésion**:
  - des élus, pour l'impulsion
  - des services, pour la réalisation
  - des financiers, pour les moyens

En termes simples, ce programme engage l'agglomération à :

- développer des **partenariats** avec l'ensemble des acteurs du territoire (entreprises, organismes, associations,...) pour **multiplier** et accompagner les **initiatives**
- faire preuve de **pédagogie** pour expliquer au grand public les **enjeux**, et leur donner les moyens d'agir dans leur quotidien (communication)



Le 21 novembre 2018, l'Agglomération d'Agen a reçu le label Cit'ergie pour les résultats démontrables et exemplaires de sa politique Climat Air Energie

**Mise en place d'une aide de 200 €  
pour l'acquisition d'un Vélo à  
Assistance Electrique**

# Une aide de **200 €**

pour un vélo électrique

## Ça vous branche ?

**MODE D'EMPLOI**

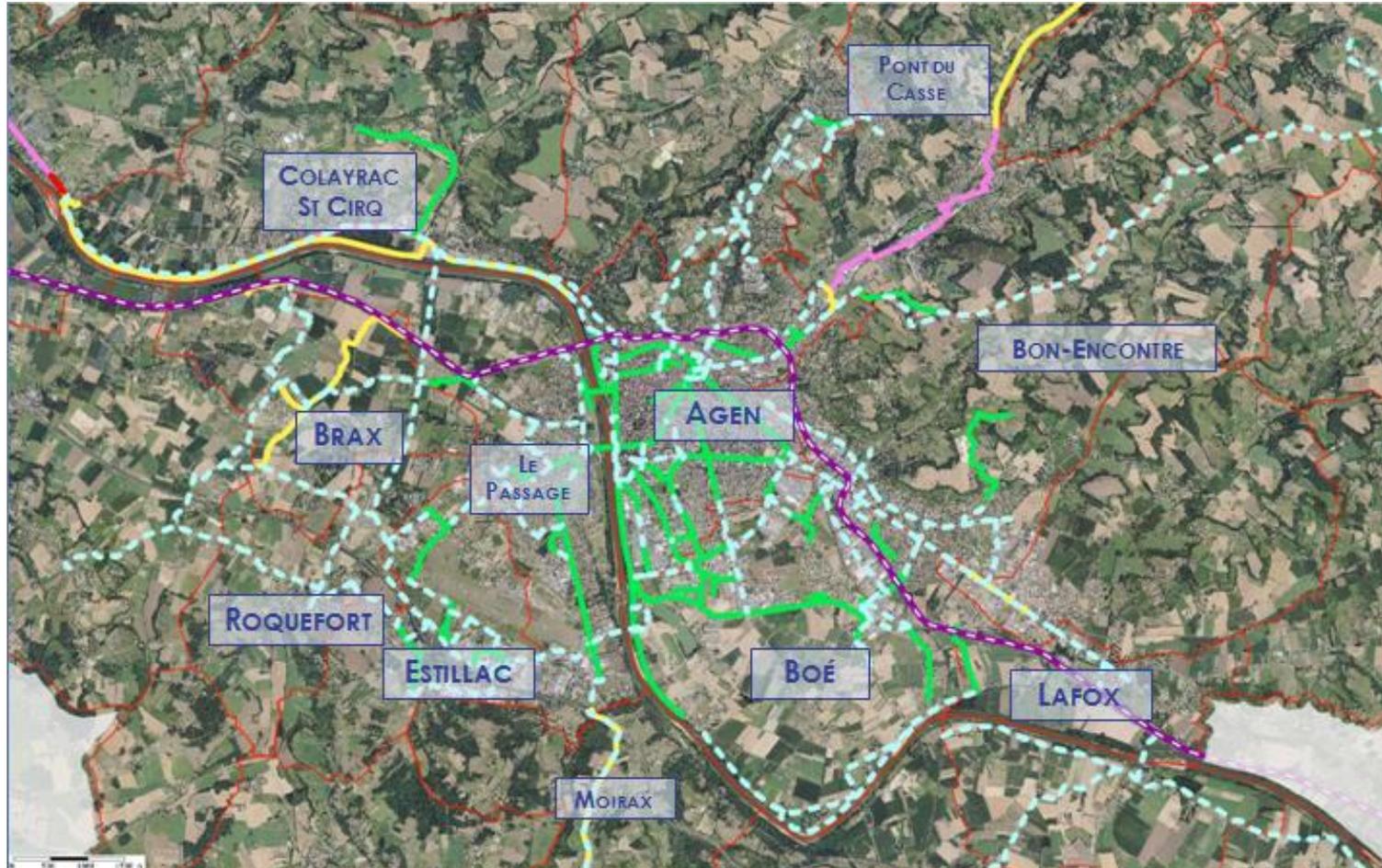


## **CONDITIONS**

- **RÉSIDER** dans une commune de l'Agglomération
- **PAS DE CONDITIONS** de revenus
- **DANS LA LIMITE** de 400 vélos d'ici février 2020 (**le cachet de la poste faisant foi**)
- **PARTICIPATION** à hauteur de **35% sur le montant TTC** dans la limite de 200 € par vélo
- **LIMITÉ** à 2 vélos par foyer
- **POSSIBILITÉ** de se faire financer l'acquisition de kit pour transformer un vélo classique en vélo à assistance électrique monté par un professionnel.

# Elaboration d'un schéma directeur Vélo

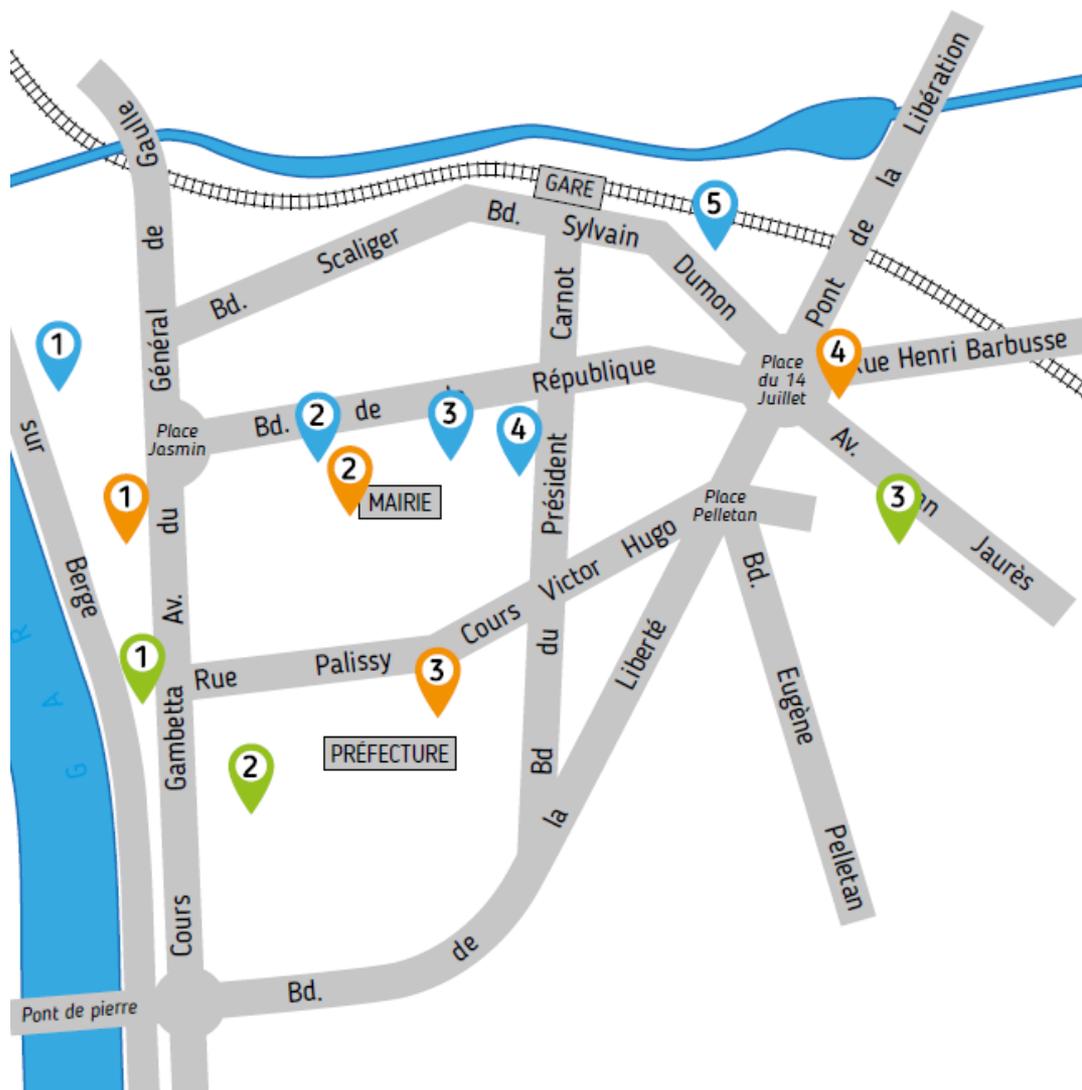
L'Agglomération d'Agen a élaboré un schéma vélo dont l'objectif est de mettre en place une action coordonnée avec ses communes membres pour mailler l'ensemble des projets de construction de cheminements cyclables sur son territoire, et favoriser les modes de déplacements doux au quotidien.



Le projet a été voté à l'unanimité et fait l'objet d'une inscription budgétaire d'une première tranche à hauteur de 1,2 millions d'euros sur 4 ans (délibération et le document de présentation sont joints au dossier). Ce sont à terme plus de 220 km d'itinéraires cyclables pour un investissement global de 4 millions HT.

# Une politique de stationnement renforcée

# UNE OFFRE DE STATIONNEMENT RENFORCÉE



## + de 5 400 PLACES DE STATIONNEMENT SUR LE CENTRE-VILLE D'AGEN

### 1 876 PLACES PAYANTES EN VOIRIE

#### principaux parkings payants sur voirie de la ville :

- 1 160 places Péristyle du Gravier et contre-allée de l'avenue Charles de Gaulle
- 2 56 places Place Dr Esquirol (Mairie - Musée - Théâtre)
- 3 58 places Esplanade préfecture
- 4 132 places Place du 14 Juillet

### 1 950 PLACES GRATUITES EN VOIRIE

#### principaux parkings gratuits sur voirie de la ville :

- 1 233 places Gravier côté cours Gambetta
- 2 70 places Cité administrative
- 3 79 places Église du Sacré Cœur

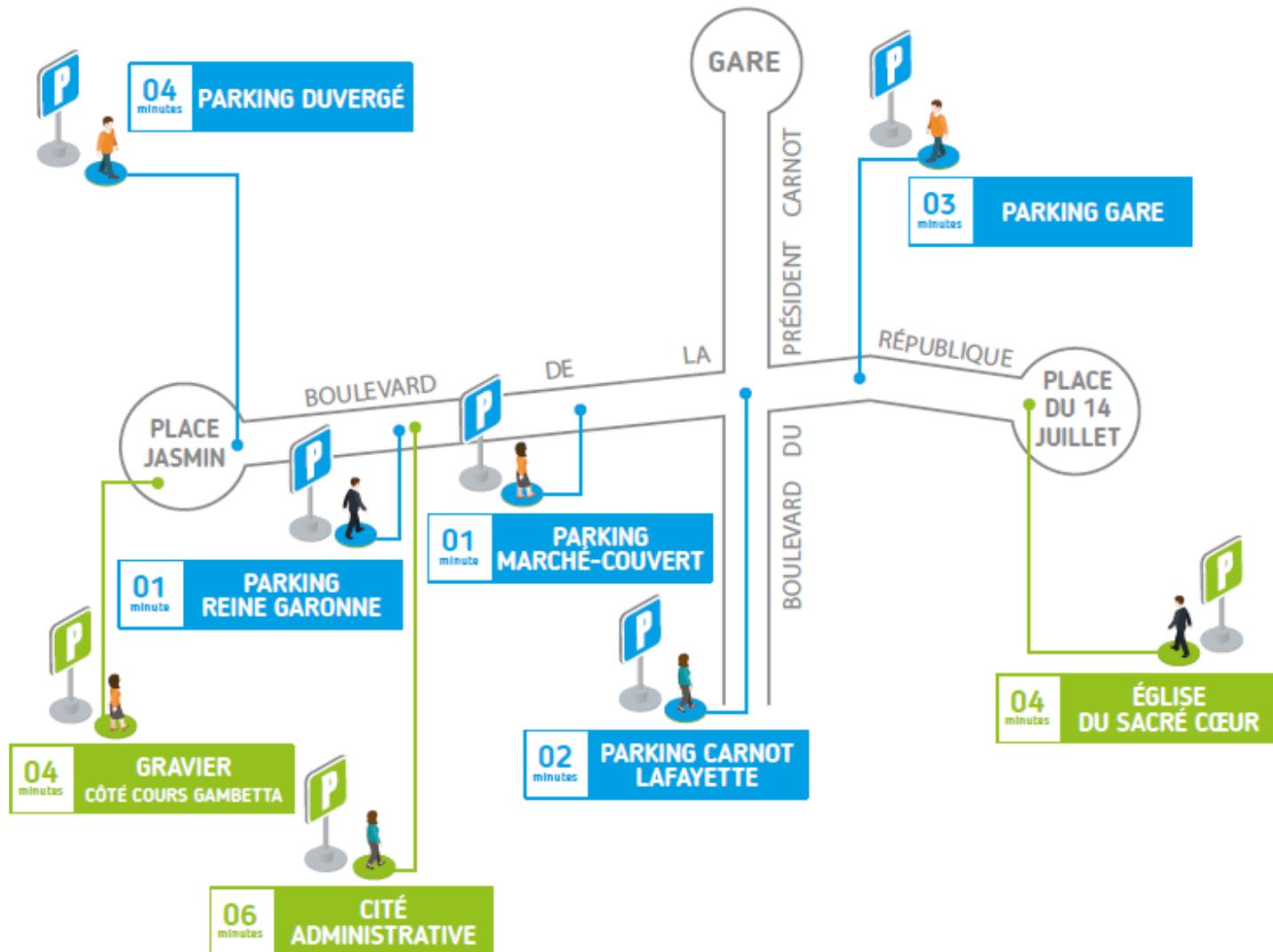
### 1 650 PLACES PAYANTES

#### DANS LES PARKINGS DE LA VILLE (ET 1 912 EN 2019)

- 1 98 places Parking Duvergé
- 2 240 places Parking Reine Garonne
- 3 561 places Parking Marché-couvert
- 4 214 places Parking Carnot-Lafayette
- 5 544 places parking Gare

En 2019 création d'un autre parking à la Gare (316 places supplémentaires)

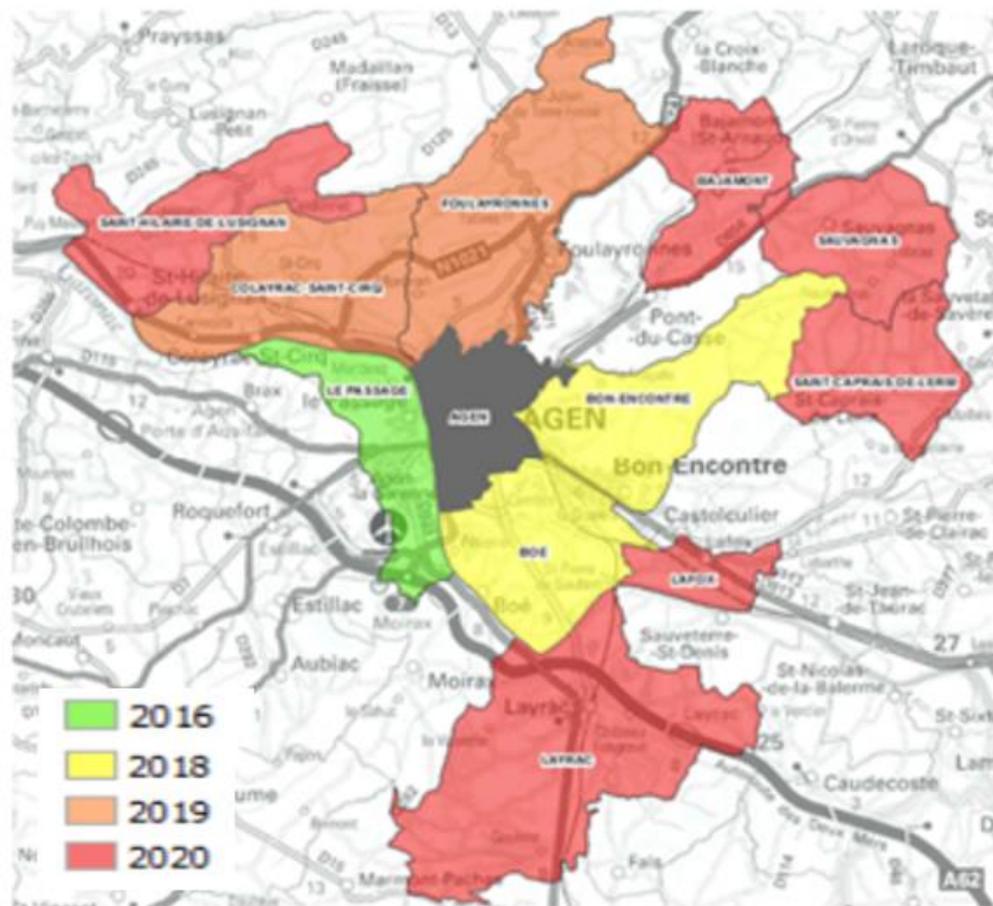
# DURÉES APPROXIMATIVES DES CHEMINEMENTS PIÉTONS VERS LE BD DE LA RÉPUBLIQUE



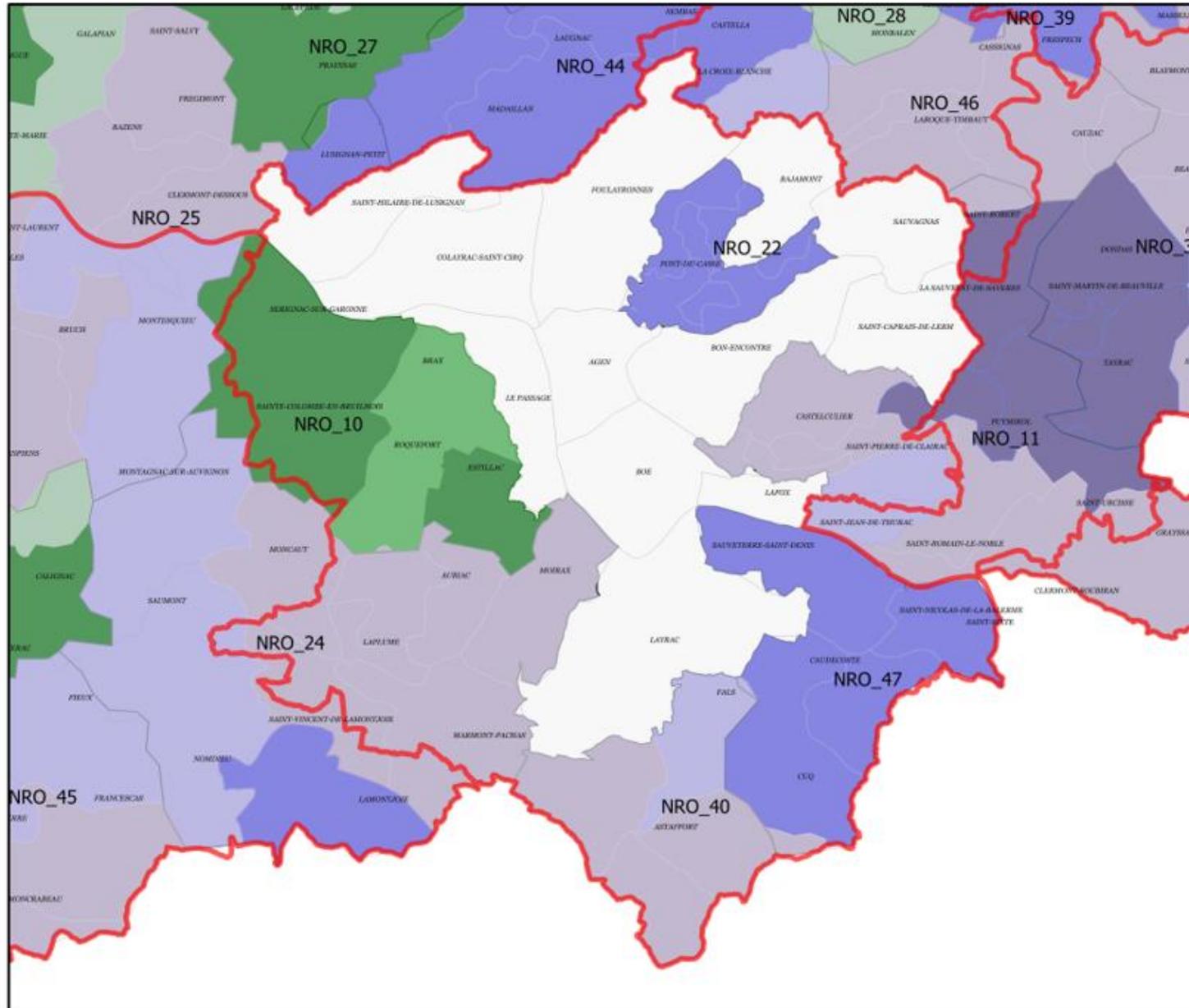
# Schéma de déploiement de la fibre optique

| Commune                   | Locaux |
|---------------------------|--------|
| <b>AGEN</b>               | 23 718 |
| Le Passage                | 5 411  |
| Bon-Encontre              | 3 266  |
| Boé                       | 3 213  |
| Foulayronnes              | 2 492  |
| Layrac                    | 1 861  |
| Colayrac-Saint-Cirq       | 1 396  |
| Saint-Hilaire-de-Lusignan | 605    |
| Lafox                     | 543    |
| Bajamont                  | 432    |
| Saint-Caprais-de-Lerm     | 263    |
| Sauvagnas                 | 212    |

**Soit 43 412 locaux fibrés sur les 12 communes**



# Calendrier de déploiements en zone AMEL



Agglomération  
d'Agen

Programmation  
Fibre optique

Orange

2019-2020

2020-2021

2021-2023

2022-2023

RIP

2018-2019

2019-2020

2020-2021

2021

# Développement du photovoltaïque

**1 MWc =**

✓ 1 ha utile

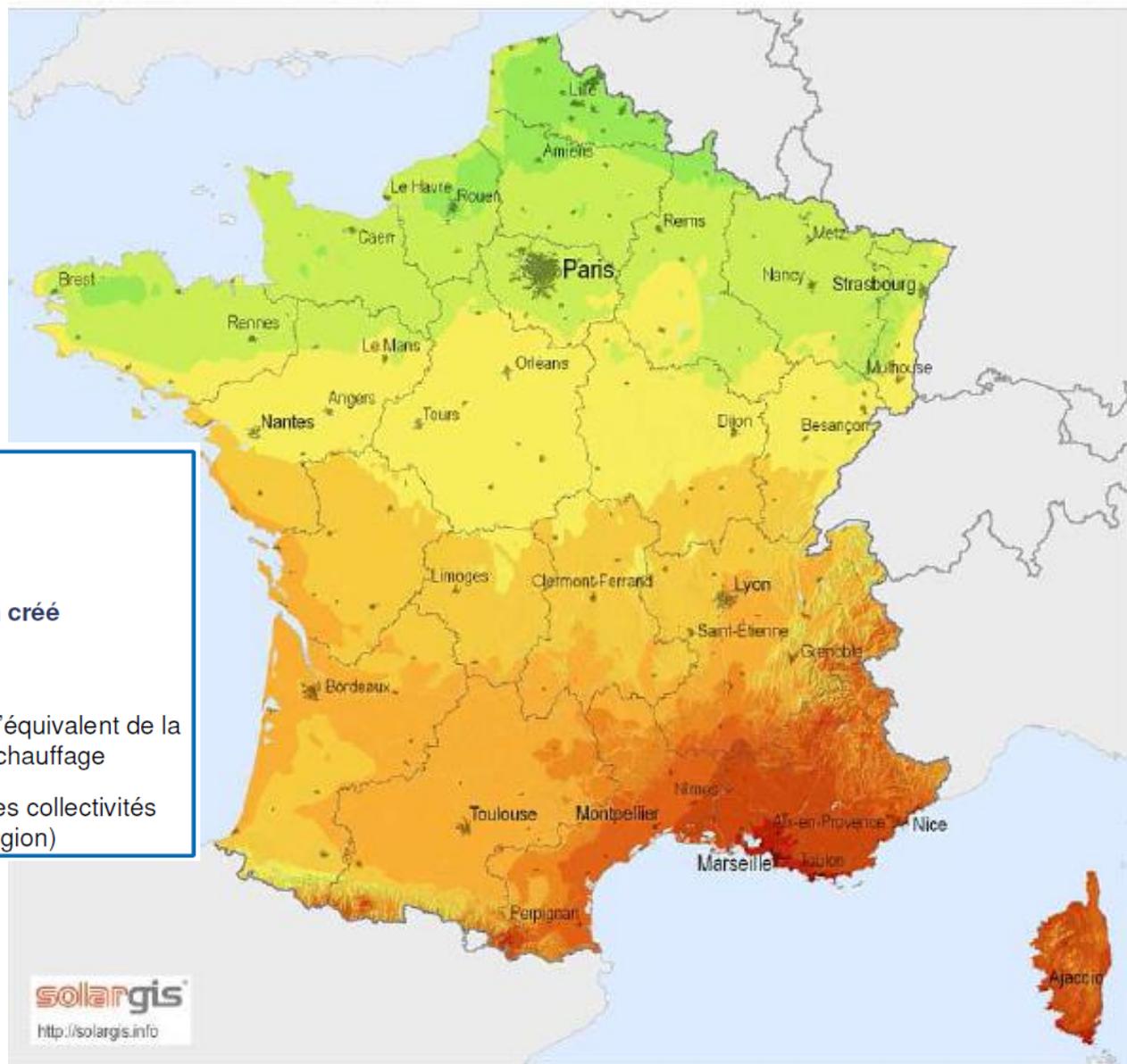
✓ 1 M€ d'investissement

✓ ~ 1 emploi équivalent temps plein créé

✓ Loyers : ~ 2 500 € /Ha

✓ ~ 1 200 MWh / an en moyenne en France soit l'équivalent de la consommation d'environ 400 foyers hors chauffage

✓ ~ 8 500€ par an de recettes fiscales pour les collectivités locales (commune + EPCI + Dép + région)



Moyenne somme annuelle (4/2004 - 3/2010)



0 50 100 km

© 2011 GeoModel Solar s.r.o.